

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TREIZE MARS (13/03/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 10

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Jessie COTTINET (Représentée par Madame Anne-Marie VOLLARS (DUPONT)), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

15 – 13 mars 2025

**15. Contrat d'équipement avec le Département de Tarn et Garonne
– Annule et remplace la délibération n°27 du 04 juillet 2024.**

Rapporteur : Madame Reine Claude ORTALO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Département aux collectivités territoriales de conclure des contrats d'équipement pour l'attribution de subventions sur leurs projets d'équipements pour une période de trois ans, qui pourront faire l'objet de deux avenants sur cette durée.

Vu qu'il est proposé de saisir le Département pour parvenir à une contractualisation dans les meilleurs délais, pour inscrire les premiers projets ci-dessous pour la période 2025 :

- Rénovation de la piste d'athlétisme pour un montant de **1 084 404,18 € HT**

- Remplacement éclairage du stade d'honneur et piste d'athlétisme pour un montant de	151 582,70 € HT
- Remplacement de l'éclairage des cours de tennis intérieurs pour un montant de	23 520,00 € HT
- Remplacement de l'éclairage des cours de tennis extérieurs pour un montant de	5 904,00 € HT
- Création d'un city stade dans le parc « Petit Bois » pour un montant de	74 008,00 € HT
- Création d'une aire de jeux pour enfants et cheminement dans le parc « Petit Bois » pour un montant de	49 509,25 € HT
- Réfection du mur du cimetière de Saint Avit pour un montant de	7 360,00 € HT
- Restauration du tableau « La Cène » pour un montant de	7 000,00 € HT
- Aménagement de la rue Guilleran et travaux de réaménagement de la place de la Liberté pour un montant de	683 584,00 € HT
- Amélioration des performances énergétiques et restauration des bâtiments, ainsi que le confort thermique du bâtiment scolaire (Chabrié) pour un montant de	1 118 495, 25 € HT
- Amélioration des performances énergétiques et restauration des bâtiments, ainsi que le confort thermique d'un bâtiment scolaire (Delthil) pour un montant de	396 106, 22 € HT
- Aménagement urbain avec ascenseur pour un montant de	403 282, 09 € HT
- Parcours BMX dans le parc « Petit Bois » pour un montant de	11 750, 00 € HT
- Entretien toitures Monuments Historiques pour un montant de	41 226,13 € HT
- Réfection de la toiture de l'école C. Delthil pour un montant de	204 503,37 € HT
- Relevage Orgue de l'Abbaye Saint Pierre pour un montant de	52 040,00 € HT
- Repose et sécurisation du vitrail Chagall – Abbaye Saint Pierre pour un montant de	1 900,00 € HT
- Réparation pilastre et pinacle – réparation toiture et assèchement église Saint Jacques pour un montant de	681 936,50 € HT
- Aménagement et renaturation allée Montebello pour un montant de	992 208,50 € HT
- Travaux rénovation école Montebello pour un montant de	557 396,29 € HT
- Les 4 rondels + tête masculine pour un montant de	4 250,00 € HT <i>(pas de TVA)</i>
- Maîtrise d'œuvre – restauration orgue MAGEN église Saint Jacques pour un montant de	27 000,00 € HT
- Rénovation du kiosque de l'Uvarium et aménagement des espaces verts pour un montant de	1 363 653,45 € HT
- Réhabilitation de la toiture du marché couvert pour un montant de ...	665 818,00 € HT

- Restauration de l'orgue MAGEN pour un montant de 332 825,00 € HT
- Rénovation de l'église Saint Martin pour un montant de 321 365,10 € HT
- Aménagement du boulevard Lakanal et Gascogne pour un montant de 500 185,88 € HT
- Aménagement de l'Ilot Falhière pour un montant de 781 021,01 € HT
- Rénovation d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et mise en place d'un espace jeunesse et d'un point information jeunesse pour un montant de 712 476,63 € HT
- Rénovation énergétique école Mathaly pour un montant de 313 623,27 € HT
- Rénovation énergétique école Louis Gardes pour un montant de 391 917,89 € HT
- Entretien des toitures monuments historiques 2025-2026 pour un montant de 75 374,16 € HT

Soit 32 dossiers dont le montant total de l'investissement s'élèverait à..... **12 037 226,87 € HT**

Considérant la proposition du Conseil Départemental de signer un contrat d'équipement, ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le programme des travaux ci-dessus indiqué,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,

SOLLICITE l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes en conséquence des présentes.

Pour copie conforme
Moissac, le 14 mars 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :